



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 6 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MM AYRAL - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CEBE (Suppléant) - COMBET (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - ROMERO (Suppléant) - SIMIONI (Suppléant).

Mme AJCHENBAUM a donné procuration à Mme VALERO.

**N° 2024/02**

**Objet : Administration : Plan de financement du projet de création d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout**

Vu la délibération n°2023/60 du 11 avril 2023 portant attribution de la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur,

Monsieur le Président présente les éléments du projet de création d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Vielmur sur Agout. Le projet, à double vocation, est issu du constat que les services petite enfance et enfance de la CCLPA sur la Commune de Vielmur sur Agout sont actuellement dans des locaux anciens, non adaptés voire même non conformes aux exigences réglementaires. Le bâtiment d'une surface totale de 941 m<sup>2</sup> comprendra une crèche de 25 places d'une surface de 337 m<sup>2</sup> et un ALSH de 70 places d'une surface de 328 m<sup>2</sup>. Le bâtiment a été conçu afin de favoriser au maximum la qualité de vie des enfants et du personnel que ce soit à l'intérieur des locaux qu'à l'extérieur tout en minimisant les nuisances pour le voisinage proche. Le choix a été aussi fait d'installer une toiture photovoltaïque de 12KWc.

Le montant global des travaux étant estimé à 2.482.331 € HT, Monsieur le Président propose de retenir le nouveau plan de financement prévisionnel, comme détaillé ci-après :

Financiers	%	Montants (€ HT)
ETAT - DETR	35	868 816
FEDER	13	322 703
Région	0,9	22 341
Département	15	372 350
CAF	16,1	399 655
CCLPA	20	496 466
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>2 482 331</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement du projet de création d'un pôle enfance intercommunal à Vielmur sur Agout, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et notamment à solliciter les différentes subventions prévues,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,  
Evelyne FADDI

